Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260928-D20260917_04-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
11 septembre 2026

L'an 2026, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absent excusé : M. LE CORRE Renaud a donné pouvoir à M. Philippe JUSTOM.

A été nommé secrétaire : Mme Clémence AMIOT.

D20260917_04 – Effacement des réseaux – rue Fontaine Maria

M. JUSTOM explique que le comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 juin dernier s'est prononcé pour la reconduction au titre de l'année 2026 d'un programme exceptionnel pour l'enfouissement des réseaux électriques.

Compte tenu de l'opportunité de cette aide ponctuelle, il a été demandé à Morbihan Energies la réalisation d'une étude financière pour l'effacement des réseaux de la rue Fontaine Maria.

Cette estimation fait ressortir les coûts suivants :
- Travaux pour l'effacement du réseau électrique : 101 254 € TTC (pris totalement en charge par Morbihan Energies,
- Travaux pour l'effacement du réseau télécom : 20 231 € TTC (montant restant à la charge de la commune).

Après avoir entendu la présentation et délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** de ses membres présents et représentés, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** l'effacement de réseaux de la rue Fontaine Maria
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

MAIRIE DE MERLEVENEZ 56 (Morbihan)

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication